

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1239

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve et M. Dive

ARTICLE 19 QUATER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« d'un préavis conforme »

les mots :

« du préavis prévu ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la dernière phrase du même alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel